

**ORDRE DU JOUR**  
**Comité sur la sécurité de l'information et sur la protection des renseignements personnels (COSIPRP)**  
Vendredi, 4 octobre 2019 – 10hrs  
MSSS – 1075, chemin Sainte-Foy, salle 1420

#	Sujet	Responsable du dossier	Documents	Objectif	Durée
1.	Mot de bienvenue	Pierre Lafleur	Présentation de l'ODJ	Information	5 min
2.	Modifications apportées à la charte du COSIPRP	Luce Rodrigue Gérard Tremblay	✓	Information	5 min
3.	Nouveau chantier de PRP	Luce Rodrigue	✓	Information	15 min
4.	Constats sur la sécurité de l'information au MSSS	Gérard Tremblay	✓	Information et recommandation	40 min
5.	Chiffrement des données	Dave roussy	✓	Information et recommandation	30 min
6.	Document sur les clés USB	Gérard Tremblay	✓	Information	15 min
7.	Plan d'action des données ouvertes	Patricia Potvin Pier Tremblay	Aucun	Information	5 min
8.	Mot de la fin	Pierre Lafleur	Aucun	Information	5 min

## **CHARTRE**

### **COMITÉ DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (COSIPRP)**

#### **1. MANDAT**

Le Comité de la sécurité de l'information et de la protection des renseignements personnels (COSIPRP) est un mécanisme d'échange, de concertation et de coordination du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en matière de sécurité de l'information, de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (AIPRP). Il relève du sous-ministre en ce qui concerne l'AIPRP, conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, et du Responsable organisationnel de la sécurité de l'information (ROSI), pour ce qui a trait à la sécurité de l'information.

Le comité est présidé par le sous-ministre adjoint de la direction de la coordination, de la planification, de la performance et de la qualité (DGPPQ).

Ce comité voit :

- 1.1 À la mise en œuvre et au suivi des orientations stratégiques et décisions prises par le Dirigeant sectoriel de l'information (DSI) et le sous-ministre, visant le MSSS, dans le respect du cadre gouvernemental, de la mission et des priorités ministérielles;
- 1.2 Au soutien du sous-ministre pour l'émission d'avis reliés à l'exercice de ses responsabilités découlant de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

#### **2. OBJECTIFS**

Objectifs reliés aux orientations stratégiques :

- 2.1 Raffermer une culture de sécurité de l'information au MSSS pour rehausser le niveau de maturité en sécurité de l'information;
- 2.2 Assurer la mise en œuvre de l'encadrement de sécurité de l'information, incluant la Politique ministérielle de sécurité de l'information, le Cadre de gestion ministériel de sécurité de l'information et les exigences du Secrétariat du Conseil du trésor;
- 2.3 Assurer le suivi des travaux en matière de sécurité de l'information dans le MSSS, en veillant à la cohérence des travaux de ceux-ci et en mandatant, lorsque nécessaire, des groupes de travail pour l'élaboration de propositions;
- 2.4 Soutenir le ROSI dans son rôle;
- 2.5 Permettre aux membres de fournir des avis et des commentaires sur les orientations et l'encadrement de sécurité de l'information en leur présentant les dossiers structurants;
- 2.6 Proposer au DSI des recommandations et des éléments stratégiques relatifs à l'encadrement de la sécurité de l'information au MSSS;
- 2.7 Informer le DSI de toute situation particulière en matière de sécurité de l'information au MSSS;
- 2.8 Formuler des recommandations au DSI concernant des événements ayant mis ou pouvant mettre en péril la sécurité de l'information du MSSS;
- 2.9 Veille à la sensibilisation et à la formation des membres du personnel et des membres du personnel de direction ou d'encadrement du MSSS sur les obligations et les pratiques en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

Objectifs reliés aux émissions d'avis de PRP :

- 2.10 Lorsque requis, se prononcer sur les orientations en matière de protection des renseignements personnels et de la vie privée suivant les dispositions prévues par le règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels notamment, dans les projets en vue :
  - a) d'acquérir, développer et mettre à jour, un système d'information qui collecte, traite ou conserve des renseignements personnels;
  - b) d'implanter un système de vidéosurveillance;
  - c) de recourir à des outils en vue de réaliser des sondages de grande envergure.

### 3. COMPOSITION

- Sous-ministre adjoint de la DGCPPQ;
- Responsable organisationnel de la sécurité de l'information;
- Conseiller organisationnel en sécurité de l'information;
- Responsable de l'accès et de la protection des renseignements personnels;
- Conseiller organisationnel en protection des renseignements personnels;
- Responsable de la gestion documentaire;
- Responsable des opérations technologiques;
- Responsable des ressources humaines;
- Responsable des ressources matérielles;
- Représentant du Secrétariat aux aînés;
- Représentant de la Direction générale des programmes aux personnes et aux familles et aux communautés (DGPPFC);
- Direction générale de la santé publique (DGSP);
- Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques (DGAUMIP);
- Représentant(s) d'une direction spécifique sur demande;
- Invités (pour des dossiers spécifiques).

### 4. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

- Biannuelle pour le suivi des orientations stratégiques;
- Séances ad hoc pour le l'émission des avis de PRP.

### 5. LIEU DES RENCONTRES

- Les rencontres se tiennent à Québec avec des sites de visioconférence ou, le cas échéant, en conférence téléphonique pour les personnes non présentes sur place.

**Approuvée par :** M. Yvan Gendron  
Sous-ministre

En vigueur à compter d'avril 2019